

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES (CEFA), Gabon

Société anon., fondée le 14 mai 1920.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 4 juin 1920)

De formation récente, cette société anonyme a pour objet, principalement en Afrique, l'exploitation des bois de toutes natures ; subsidiairement en tous pays, toutes opérations pouvant concerner les plantations, la culture, les mines, minières et carrières, les textiles, les transports, les banques, la commission, l'importation, l'exportation, etc.

Le siège est à Paris, 41, rue Taitbout.

Le capital est fixé à 5 millions en actions de 100 fr., toutes à souscrire en espèces.

Le premier Conseil est composé de : MM. D. Zafiropulo, industriel, à Marseille, 73, cours Pierre-Puget ; G. Zafiropulo, industriel, à Marseille, 73, cours Pierre-Puget ; Émile Michenot, administrateur délégué de la Société d'entreprises industrielles et minières, à Paris, 45, rue Cambon ; Paul Fleurot, conseiller municipal, à Paris, avenue des Gobelins, 7 ; Alphonse Fondère ¹, propriétaire, à Paris, 64, rue de la Victoire ; Frédéric Babonneau, administrateur de sociétés, à Paris, rue de La-Rochefoucauld, 5 ; et Jean Weber ², administrateur de sociétés, à Paris, 5, rue de La-Rochefoucauld.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1920)

Compagnie d'exploitations forestières africaines. — Capital, 5 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr. Siège social, à Paris, 41, rue Taitbout. Conseil d'administration : MM. D. Zafiropulo, G. Zafiropulo, Michenot, Fleurot, Fondère, Babonneau et Weber. Statuts déposés chez M^e Legay, à Paris. — *Gazette du Palais*, 2 juin 1920.

Edmond du VIVIER DE STREEL, président

Administrateur d'une quarantaine de sociétés.
Ancien président de la SAFIA. Voir [encadré](#).

¹ Alphonse Fondère (Marseille, 1865-Addis-Abéba, 1930) : ancien administrateur colonial, président des Messageries fluviales du Congo. Voir [encadré](#).

² Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

L'EXPLOITATION DES BOIS COLONIAUX

Les compagnies forestières du Gabon viennent de constituer un syndicat
(*La Journée industrielle*, 25 août 1921)

.....
Nous avons eu la bonne fortune de nous entretenir à ce sujet avec une des personnalités les plus qualifiées pour nous documenter sur l'ensemble de la question : M. Jean Weber, administrateur-directeur général de la Compagnie forestière Sangha-Oubanghi (5, rue de La-Rochefoucauld, président du conseil d'administration de la Compagnie d'exploitations forestières Africaines (41, rue Taitbout), et de la S. A. F. I. A., Société agricole, forestière et industrielle pour l'Afrique (15, rue Richepanse) — trois importantes sociétés qui exploitent la forêt gabonaise. M. Jean Weber a, d'ailleurs, tout récemment, présenté au conseil supérieur des colonies un remarquable rapport sur « l'utilisation immédiate des bois coloniaux ».

L'exportation de l'okoumé

La Compagnie d'exploitations forestières africaines a ses chantiers dans l'Ogooué, où elle possède une très grande concession : plus de 200.000 hectares. Elle exploite surtout l'okoumé, particulièrement intéressant d'ailleurs par ses qualités d'élasticité, d'extrême légèreté, d'homogénéité et de résistance, et qui se prête notamment aux industries du dé roulage et du contreplacage. Les Allemands — nous l'avons dit — l'ont répandu sur le marché européen. L'exportation de l'okoumé avait atteint, en 1913, pour l'ensemble de la colonie gabonaise, 135.000 tonnes sur un total d'essences de 150.000 tonnes. Les trois quarts de ces produits étaient dirigés sur l'Allemagne et la Hollande ; 24.700 tonnes furent dirigées sur l'Angleterre et 15.600 tonnes seulement sur la France.

Depuis la guerre, l'exportation de l'okoumé a repris, sans atteindre toutefois la même intensité. Très malheureusement, ce sont toujours les mêmes marchés qui s'offrent à lui ; et, comme les acheteurs allemands se sont syndiqués et que le gouvernement allemand cherche plutôt à gêner le commerce des bois d'une colonie française dans laquelle ses nationaux n'ont plus d'intérêts, les débouchés se trouvent beaucoup plus resserrés. Il est donc tout à fait désirable que ce bois, d'un très grand avenir, trouve son emploi dans la métropole, où il serait utilisable pour tous les travaux de menuiserie, d'ameublement, de décoration des appartements, même de carrosserie, d'aménagement intérieur des bateaux, des wagons de chemins de fer, etc., où son usage peut égaler celui de l'acajou, à un prix beaucoup moindre.

.....

La question de l'importation, en France, du bois colonial

Les trois sociétés [CFSO, SAFIA, CEFA], en voie de se syndiquer, comme nous l'avons dit, avec toutes les autres entreprises françaises du Gabon, s'attachent de toutes leurs forces à donner une puissante extension à l'exploitation des bois gabonais et à leur utilisation en grand dans la métropole. Pour atteindre leur but, il leur serait nécessaire d'obtenir des compagnies de transport des conditions de fret avantageuses. Le prix du fret est, en effet, l'élément le plus important du prix de revient des bois coloniaux importés en France. Ce problème résolu, nos colonies pourraient aisément, et à bon compte, combler le déficit causé par l'appauvrissement des forêts métropolitaines, qui ne fournissent plus que 3 millions 1/3 de mètres cubes environ pour 10 millions de besoins annuels, actuellement.

Dans l'état rudimentaire de nos ports coloniaux, les bois de nos possessions ne peuvent guère être exportés qu'en grumes. Une autre question se pose donc : La création en France, à proximité des ports d'importation, d'industries susceptibles de transformer ces grumes en madriers, bastings et. débits d'usage courant et de forme marchande. Aussi les sociétés gabonaises sa préoccupent-elles de provoquer la naissance de ces exploitations, nécessaires a l'avenir du bois colonial.

P. E.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 2 mars 1922)

Cette société au capital de 5 millions, qui a son siège 41, rue Taitbout, a été constituée en mai 1920.

Elle possède au Gabon d'importantes exploitations forestières. La première concession consiste en un permis d'exploiter, sur 6 kilomètres de profondeur, la forêt qui s'étend sur la rive gauche de l'Ogooué, d'Alembé au confluent de la N'Gounié ; la seconde consiste en un permis d'exploitation, sur 6 kilomètres d'épaisseur, de la forêt située sur la rive droite de la N'Gounié, de Semma jusqu'au confluent de la N'Gounié avec l'Ogooué.

Son premier exercice n'a donné que des résultats peu importants, étant une période d'organisation.

La société, qui possède deux remorqueurs, une voie Decauville de huit kilomètres, compte produire 20 à 25.000 tonnes de bois en 1923 et 30 à 40.000 tonnes en 1924.

La société exploite surtout les diverses sortes d'acajou que l'on rencontre au Gabon, le noyer et ses succédanés, et, en général, tous les bols d'ébénisterie.

Par un accord conclu en janvier dernier, elle vend sa production globale à la Compagnie générale des bois coloniaux*, qui les débitera à son usine de Villeneuve-Triage et s'occupera de les vendre.

AEC 1922-248 — Compagnie d'exploitations forestières africaines, 41, rue Taitbout, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an. f. le 14 mai 1920, 5 millions de fr. en 50.000 actions de 100 fr. souscrites en espèces.

Objet. — Exploit. des bois de toute nature, plantations, mines, carrières, textiles, etc.

Imp. — Okoumé, acajou et toutes essences du Gabon.

Agences. — Lambaréné, Port-Gentil, N'Njolé.

Conseil. — MM. D. Zafiropulo [*financier marseillais d'origine grecque*], G. Zafiropulo, Émile Michenot [*groupe Zafiropulo*], Paul Fleurot [*cm Paris, puis sénateur gauche démocratique de la Seine*], A[*lphonse*] Fondère, F[*rédéric*] Babonneau [*ing., anc. agent gén. Messag. fluv. Congo*], Jean Weber [*CFSO*], William Guynet ³, [E.] Merlet [*Messag. fluv. Congo*], baron [Maurice] Durrieu [*CFSO*]. — Direct. général : M. Alfred Meyer.

Courrier de l'Afrique équatoriale
GABON
La vie économique

³ William Guynet (1860-1927) : administrateur délégué (1911), puis président (1918) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (CFSO). Voir [encadré](#).

(*Les Annales coloniales*, 2 novembre 1923)

La Compagnie d'exploitations forestières africaines est autorisée à occuper provisoirement, pour installation d'une factorerie, un terrain de 7.500 mètres carrés, situé à Sindara (circonscription du Bas-Ogooué).

La Compagnie d'exploitations forestières africaines est autorisée à occuper provisoirement, pour installation d'une factorerie, un terrain de 10.000 mètres carrés, situé à Fougamou, sur la rive gauche de la N'Gounié (circonscription du Bas-Ogooué).

(*Archives commerciales de la France*, 23 février 1924)

Paris. — Modification. — Soc. dite Compagnie D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES C.E.F. A., 41, Taitbout. — Transfert du siège 49, Cambon. — 5 nov. 1923. — *Gazette du Palais*.

(*Les Annales coloniales*, 28 novembre 1924)

Décret du 31 octobre 1924 approuvant une convention passée entre le ministre des Colonies et la Compagnie d'exploitations forestières africaines.

J. O. du 28 novembre 1924.

GABON

(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1925)

L'immeuble principal de la Compagnie d'exploitations forestières africaines de Lambaréné a été détruit par un incendie mais cette société a pu néanmoins continuer son exploitation.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1926)

.....
Dans le but de développer l'exploitation et le commerce des bois, la société, de concert avec la Compagnie générale des comptoirs africains vient encore de prendre une grosse participation dans la Compagnie d'exploitations forestières africaines (C.E.F.A.).

Exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1926)

Les comptes de l'exercice 1925, arrêtés au 31 août 1925, et qui portent sur vingt mois, font ressortir un bénéfice de 2.537.510 fr., contre 54.050 fr. pour l'exercice clos

le 31 décembre 1923. Le conseil proposera, à l'assemblée du 21 mai, la répartition d'un dividende de 8 fr. brut.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1926)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 26 octobre, a autorisé le conseil à porter le capital de 5 millions à 7.500.000 fr., par l'émission de 25.000 actions nouvelles avec droit de préférence pour les porteurs anciens à raison de une action nouvelle pour deux anciennes.

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
S.A. frse au capital de 5 MF.
Siège social : Paris, 49, r. Cambon [= CFAT]
Registre du commerce : Seine, n° 104.702
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 749)

Conseil d'administration

composé de 5 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
WEBER (Jean), 5, r. La-Rochefoucauld, Paris ; pdt ;
ZAFIROPULO (Démétrius), 28, r. Beaujon, Paris ; v.-pdt ;
BABONNEAU (Frédéric), 49, pl. de Meir, Anvers ;
ZAFIROPULO (Georges), 73, cours Pierre-Puget, Marseille ;
MICHENOT (Émile), 49, r. Cambon, Paris ;
FLEUROT (Paul), 7, r. des Gobelins, Paris ;
FONDÈRE (Alphonse), 64, r. de la Victoire, Paris ;
MISRAKI [Compagnie française de Kong], 6, r. Marignan, Paris ;
LÉVY (G.) [Compagnie française de Kong], 6, r. Marignan, Paris ;
ANGOULVANT (Gabriel)⁴, 118, av. d'Orléans, Paris.

Directeur général

MEYER (Alfred), 7, r. Auguste-Bailly, Courbevoie.

Capital social. — 5 MF en 50.000 act. de 100 fr.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % d'intérêt aux actions. Le surplus :
20 % au fonds de prévoyance ; 15 % au conseil ; le solde aux actions.

⁴ [Gabriel Angoulvant](#) (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés.

AUGMENTATION DE CAPITAL
APPORTS
DE LA SAFIA
ET DES ACAJOUS DE LA CÔTE-D'IVOIRE



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE
D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES
AFRICAINES
Société anonyme
Capital : 7.500.000 fr.
divisé en 75.000 actions de 100 fr. chacune.

Droits de timbre acquittés par abonnement
vvvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 19 janvier 1927

CAPITAL PORTÉ À 16.000.000 de fr.
Décision des assemblées extraordinaires
des 2 et 12 décembre 1927

Siège social : 49, rue Cambon, Paris
Statuts déposés au rang des études de M^e Legay, notaire à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Paris, le 1^{er} janvier 1927.

Un administrateur (à gauche) : Jean Weber
Un administrateur (à droite) : Angoulvant
Bréger Aîné & C^{ie} - Paris



Coll. Serge Volper
COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
Idem, sauf la signature de droite

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 24 novembre 1927)
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1927)
(*Le Journal des débats*, 25 novembre 1927)

Au grade de chevalier (au titre civil)

Meyer (*Alfred-Jacob*), directeur général de la Compagnie d'exploitations forestières africaines ; 4 ans 6 mois de services militaires. 5 campagnes. Titres exceptionnels : depuis 1904, a consacré son activité au développement d'entreprises industrielles aux colonies et plus spécialement à l'exploitation et au commerce des bois au Gabon.

Exploitations Forestières Africaines
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 décembre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 2 décembre a vérifié l'augmentation de capital de 7.500.000 francs à 16 millions. Elle a également approuvé à titre provisoire les apports faits par la Société Agricole, Forestière et Industrielle pour l'Afrique et par la Compagnie des Acajous de la Côte d'Ivoire.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 13 décembre 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a approuvé les conclusions du commissaire sur la valeur des apports faits à la société qui absorbe la Compagnie des acajous de la Côte-d'Ivoire et la Société agricole, forestière et industrielle pour l'Afrique. En rémunération de ces apports, il est attribué à la Compagnie des acajous de la Côte-d'Ivoire 9.000 actions de 100 fr. de la Compagnie d'exploitations forestières africaines et 20.000 actions à la Société agricole, forestière et industrielle pour l'Afrique.

(*Les Archives commerciales de la France*, 17 janvier 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Compagnie d'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES, 49, Cambon. — Capital porté de 7.500.000 fr. à 16.000.000 fr. — 12 déc. 1927. — *Gazette du Palais*.

17 janvier
(*Les Archives commerciales de la France*, 20 janvier 1928)

Vendeur : Agricole, Forestière et Industrielle pour l'Afrique.
Acquéreur : Compagnie d'exploitations forestières africaines.
Domicile élu pour les oppositions : 49, rue Cambon.
Fonds vendus : Apport de l'ensemble de biens, etc., .15, rue Richepanse.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1928)

Tenue hier, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1926-1927 clos le 31 août dernier faisant apparaître un solde bénéficiaire de 2.092.548 fr. 78. Après affectation d'une somme de 823.119 fr. 65 à la com»pression de certains postes de l'actif, et compte tenu du report antérieur de 133.674 fr. 38, le solde net distribuable ressort à 1.403.103 fr. 51. Après prélèvements statutaires et attribution de 131.191 fr. 75 aux allocations de prévoyance, le dividende a été fixé à 12 % brut. soit net 9 fr. 84 pour les actions nominatives et 9 fr. 03 pour celles au porteur, payables le 1^{er} août. Le reliquat de 227.546 fr. 46 a été reporté à nouveau.

M. A. Fondère, administrateur sortant, a été réélu.

Plantations et Palmeraies de l'Ogooué
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1928)

Renouvelant une opération à laquelle elle a procédé déjà à plusieurs reprises avec plus ou moins de succès, la Compagnie Française de Kong réserve à ses actionnaires et aux actionnaires d'une de ses filiales, la Compagnie d'exploitations forestières africaines [CEFA], le privilège d'assurer l'augmentation du capital d'un nouveau satellite, la Société des plantations et palmeraies de l'Ogooué. [Confusion avec les Plantations de l'Ogooué].

Compagnie française de Kong
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

[...] Voici maintenant la Compagnie d'exploitations forestières africaines, dont le capital a été porté de 5 à 7,5 millions en 1926, puis à 8.500.000 fr. et à 16 millions en 1927, toujours sous le prétexte de rémunérer les apports d'autres filiales. [...]

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1121-1122 :
Idem, moins Babonneau, remplacé par W. Gittens.

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIERES AFRICAINES
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1929)
(*La Journée industrielle*, 8 mars 1929)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 18 mars font ressortir un bénéfice de 5 millions 798.120 francs contre 2.092.548 francs. Le conseil proposera le maintien du dividende à 12 francs.

Le capital à rémunérer était passé, en cours d'exercice, de 7 à 16 millions.

(*Le Journal des finances*, 22 mars 1929)

L'action Exploitations forestières africaines reste également insensible à 205 à la publication des résultats de l'exercice écoulé. L'assemblée ordinaire, tenue le 18 mars, sous la présidence de M. Jean Weber [groupe CFSO (Fondère-Guynet)], a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1928, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 2.831.492 fr. 41, compte tenu du report antérieur de 227.546 fr. 46. Le dividende a été fixé à 12 %, soit net 9 fr. 84 par action nominative et 8 fr. 725 par action au porteur, payable à partir du 1^{er} août prochain. L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a décidé l'augmentation du capital social de 16 à 26 millions de francs, par la création de 100.000 actions de 100. fr., qui seront émises à 125 francs, dont 80.000 seront réservées aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes et les 20.000. actions restantes au groupe qui garantit l'opération et composé de la Banque coloniale africaine [*sic : commerciale africaine*], la Société d'entreprises industrielles et minières, la Société de Kong et l'Union minière et financière coloniale [UMFC].

SOCIÉTÉ AGRICOLE FORESTIÈRE ET INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE*
(en liquidation amiable)
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1929).

Le délai d'échange des actions privilégiées de cette société contre des actions de la Compagnie d'exploitations forestières africaines est prorogé jusqu'au 23 juin.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*Le Journal des finances*, 3 mai 1929)

Le conseil d'administration a décidé de porter le capital social de 10.000.000 de francs à 20.000.000 de francs, par l'émission de 100.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dont 80.000 sont réservées aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Ces actions, émises au prix de 125 fr. dont 100 fr. pour le montant de l'action et 25 fr. à titre de prime, seront payables en totalité à la souscription du 10 au 30 mai 1929 inclus, contre remise du coupon n° 2 [?].

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIERES AFRICAINES (C. E. F. A.)
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1929)

Pour répondre au développement de son activité commerciale, marquée par un chiffre d'affaires de près de 18 millions de francs, la C.E.F.A. procède, actuellement, à une augmentation de son capital, porté ainsi de 18 à 26 millions, suivant autorisation de l'assemblée du 18 mars.

La souscription, réservée exclusivement aux actionnaires, à concurrence de 8 millions (1 action nouvelle de 125 francs, pour deux anciennes) est actuellement ouverte :

Au siège social, 49, rue Cambon ;

Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon et à la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte.

La C. E. F. A., qui, dès 1924-1925, a distribué, un dividende de 8 %, porté à 12 % pour les exercices 1925-1926, 1926-27 et 1927-28, a, dans ces quatre exercices, accusé un bénéfice de 13.500.000 francs environ, dont elle a réinvesti avant bilan plus de 8 millions. Elle a, en outre, affecté environ 1 million aux réserves.

La société a, grâce à l'augmentation de capital réalisée en 1927, constitué un domaine immobilier représenté surtout par des terrains urbains à Port-Gentil (300 hectares environ).

GABON.
LA VIE ADMINISTRATIVE
Conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 5 novembre 1929)

Ont été nommés membres du conseil d'administration de la colonie du Gabon, pour l'année 1929 :

Membre titulaire

M. Jauffret, directeur de la Société des Bois de la Mondah, membre suppléant du conseil d'administration.

Membres suppléants

M. Farail, directeur de la Compagnie d'exploitations forestières africaines ; M. Méry-Riboulet, commerçant et exploitant forestier, à Libreville.

Exploitations Forestières Africaines
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 avril 1930)

Les comptes de 1928-29 qui seront présentés à l'assemblée du 9 mai font ressortir, avant amortissements, un bénéfice de 38.280 fr. contre 2 millions 603.945 fr. après 2.786.714 francs d'amortissements l'an dernier, qui sera reporté à nouveau.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 2 mai 1930)

Un décret paru au *Journal officiel* d'hier proroge pour une durée de cinq années, expirant le 31 décembre 1931, le privilège d'exploitation forestière accordé au Gabon, à la Compagnie d'exploitations forestières africaines, par la convention du 31 octobre 1924 passée entre la société et le ministre des Colonies.

EXPLOITATIONS FORESTIERES AFRICAINES
(*L'Africain*, 9 mai 1930)

Bien que les résultats de l'exercice 1928-29 soient bénéficiaires, aucun dividende ne serait proposé à l'assemblée du 9 mai, contre 12 pour 100 l'an dernier.

Divers
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1930)

La Cotonnière équatoriale française [Cotonfran] est vivement prise à partie par *L'Argent* ; les Thés et cafés du Kontum (C. A. T. E. C. K. A.)* le sont par *Finance Journal* et par *La Cote française* ; la [Compagnie d'exploitations forestières africaines](#) par *le Journal des débats*.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

L'exercice se clôt par une perte de 2.720.584 fr. amortie par prélèvement sur les réserves.

La société procède à une réévaluation sévère des divers postes de l'actif et prévoit le remaniement de son capital.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1144 :
Idem 1929.

Exploitations forestières africaines
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1931)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le lundi 23 février afin de se prononcer sur un projet de réduction de capital suivie d'une augmentation, a dû être renvoyée à une date ultérieure, faute de quorum.

À titre officieux, le président, M. Jean Weber, a indiqué que les dissentiments qui s'étaient fait jour à la dernière assemblée se sont effacés. Il a donné ensuite quelques précisions sur les pourparlers en cours avec la banque prêteuse ; un accord est intervenu aux termes duquel la réduction de capital proposée serait suivie d'une augmentation de même importance en actions privilégiées cumulatives offertes d'ailleurs aux anciens actionnaires. Le passif de la société serait remboursé par annuités d'un million et demi.

Le président considère que la situation de la société se rétablira complètement, même plus vite qu'on ne peut le penser. La société a, en effet, deux sources de bénéfices : l'exploitation de l'okoumé qui, calculé au prix très bas de 5 liv., permet d'escompter un bénéfice normal de 6 millions susceptible d'augmentation, par le développement du tonnage et le mouvement commercial normal qui, sur sa base actuelle de 800.000 francs par mois, laisse un bénéfice net de 23 % environ.

Il ne semble pas que la société puisse tirer un profit direct des travaux engagés à la suite du vote de l'emprunt colonie mais il peut en résulter des avantages directs.

Enfin, M. Jean Weber a indiqué que bien que les forêts du Gabon, renferment d'excellentes essences dures qui pourraient être avantageusement employées comme bois d'œuvre, le coût des transports — sans doute à cause du manque du fret d'aller — et les difficultés d'embarquement et d'évacuation par voie d'eau, empêchent d'envisager maintenant une exploitation rémunératrice de ces bois. Le seul bois exploitable avantageusement dans les conditions présentes est l'okoumé dont les réserves sont d'ailleurs considérables.

(Le Journal des finances, 27 février 1931)

Les actionnaires de la Société d'exploitations forestières africaines étaient convoqués le 23 février en assemblée extraordinaire pour se prononcer sur un projet de réduction de capital suivie d'une augmentation [...]

(Le Journal des finances, 1^{er} mai 1931)

L'assemblée des Exploitations forestières africaines a approuvé le 23 avril les comptes au 31 août 1930, faisant apparaître une perte de 26.145.600 fr. L'assemblée extraordinaire convoquée pour statuer sur les bases de la réorganisation financière de l'affaire, a été reportée au 11 mai.

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIERES AFRICAINES
(L'Information financière, économique et politique, 2 juin 1931)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 1^{er} juin sous la présidence de M. G. Angoulvant, président du conseil d'administration, ont approuvé à une très importante majorité les propositions du conseil tendant à la continuation des opérations sociales, à l'augmentation du capital par l'émission de 90.000 actions B de 100 fr. chacune et l'annulation du capital actuel de 26 millions de francs, les 260.000 actions actuelles le composant étant échangées contre 130.000 actions A dites de jouissance ayant droit à 50 % des superbénéfices après attribution d'un intérêt statutaire de 7 % aux actions B.

L'assemblée a également autorisé dès à présent le Conseil à porter le capital social de 9 à 22 millions de francs par l'émission en une ou plusieurs tranches de 130.000 actions nouvelles B.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de ces votes.

Le conseil, dans son rapport, présente ainsi la formule nouvelle de réorganisation :

« Le capital se trouvant absorbé par les pertes subies et les amortissements que vous avez décidés, la nécessité s'impose de reconstituer un nouveau capital et de matérialiser la disparition de l'ancien. La méthode la plus couramment employée consiste à annuler un nombre d'actions tel que le nominal des actions annulées corresponde au montant disparu du capital, puis augmenter de nouveau le capital.

En la circonstance, la perte étant égale au capital, cette méthode eût conduit à l'annulation de la totalité des actions et, à la rigueur, à leur remplacement par des parts bénéficiaires ; elle eût écarté complètement de la gestion les anciens actionnaires et ne leur eût laissé qu'une modeste participation dans les superbénéfices.

Ce plan nous a paru devoir être rejeté...

Celui auquel nous nous sommes arrêtés et que nous vous soumettons ménage largement, au contraire, la participation des anciens actionnaires : d'une part, à la gestion de la société ; d'autre part, aux bénéfices qui pourront être réalisés...

En ce qui concerne le vote, les anciens actionnaires disposent de 130.000 voix, les nouveaux de 30.000.

Quant aux bénéfices, il vous est proposé d'en modifier la répartition de manière qu'après prélèvement de la somme nécessaire pour doter la réserve légale et payer 7 %

à titre d'intérêt au capital nouveau, le solde soit attribué 10 % au conseil au lieu des 15 % précédemment et 90 % aux actions. Ces 90 % seront attribués non pas au prorata des actions sans distinction, mais pour moitié aux actions A qui remplacent les actions anciennes et moitié aux actions B nouvelles.

En sorte que, tant que le capital nouveau sera inférieur à 13 millions, le superdividende reparti à chacune des actions nouvelles sera légèrement supérieur à celui qui sera réparti aux actions anciennes. Mais en revanche, si le capital vient à être augmenté au delà de 13 millions, les actions anciennes se trouveront avantagées puisqu'à elles seules, bien que leur nombre ne croisse pas, elles conserveront la moitié du superbénéfice distribué. »

(Le Journal des finances, 5 juin 1931)

L'action EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES a pour dernier cours 13 fr. 50. L'assemblée extraordinaire du 1^{er} juin a approuvé l'augmentation du capital par l'émission de 90.000 actions B de 100 francs et l'annulation du capital actuel de 26 millions, les 260.000 actions le composant étant échangées contre 130.000 actions A, dites de jouissance, ayant droit à 50 % des superbénéfices après attribution d'un intérêt statutaire de 7 % aux actions B, L'assemblée a également autorisé le conseil à porter le capital de 9 à 22 millions en une ou plusieurs fois.

ÉMISSIONS EN COURS
Actions EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES (C. E. F. A.)
(Le Journal des finances, 12 juin 1931)

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 1931 a décidé la création de 90.000 actions nouvelles de capital de 100 fr.

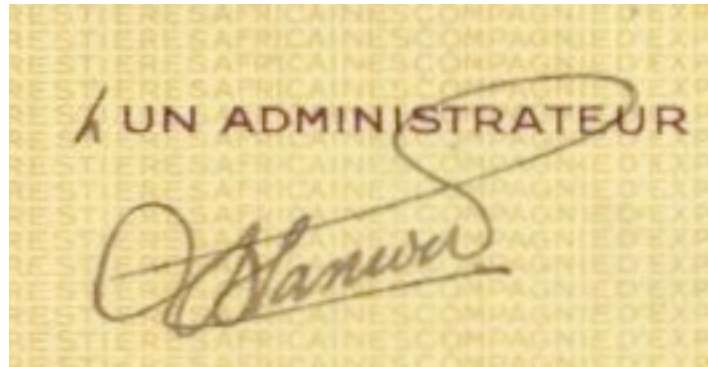


Coll. Serge Volper

COMPAGNIE
D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
Société anonyme
au capital de 9.000.000 fr.
divisé en 90.000 actions B de 100 fr. chacune.

Droits de timbre acquittés par abonnement
vvvvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 6 août 1931

Statuts déposés au rang des études de M^e Legay, notaire à Paris
Siège social : 49, rue Cambon, Paris
ACTION A DE JOUISSANCE AU PORTEUR
Paris, le 27 juin 1931
Un administrateur (à gauche) : Gabriel Angoulvant
Un administrateur (à droite) : ?
Imprimerie Lafayette, 5, cité Trévis, Paris



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
Idem, sauf la signature de droite « pour un administrateur »



Coll. Jacques Bobée

COMPAGNIE
D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
Société anonyme
au capital de 9.000.000 fr.
divisé en 90.000 actions B de 100 fr. chacune.

Droits de timbre acquittés par abonnement
wwvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 6 août 1931

Statuts déposés au rang des études de M^e Legay, notaire à Paris
Siège social : 49, rue Cambon, Paris
ACTION B DE 100 francs AU PORTEUR

Paris, le 27 juin 1931
Un administrateur (à gauche) : Gabriel Angoulvant
Un administrateur (à droite) : « pour un administrateur » ?
Imprimerie Lafayette, 5, cité Trévisse, Paris

Et c'est toujours la même chose !
par Ernest Haudos,
sénateur de la Marne,
vice-président de la Commission des Douanes
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1932)

[...] Lorsque l'administration passe de gros marchés de meubles, elle insère dans ses cahiers des charges l'obligation d'employer le chêne de Hongrie ou le sapin du Nord.

L'observation a été remarquée, nous le savons ; mais il n'en a pas été tenu compte dans la pratique. Dans sa dernière session toute récente, le Conseil supérieur des colonies a dû formuler de nouveau des doléances à ce sujet.

Son président, M. du Vivier de Streel, a été chargé d'en saisir le ministère. [...]

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS
FORESTIERES AFRICAINES
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1932)

La perte de l'exercice écoulé sera d'environ 7 millions contre une perte de 26.145.600 francs.

Exploitations forestières africaines
(*Le Rappel*, 31 août 1932)

L'assemblée extraordinaire le 22 septembre, pour décisions à prendre en application de l'article 47 des statuts.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Angoulvant, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1931 qui se traduisent par une perte globale de 8.605.039 fr. 87.

La perte de l'exercice est due essentiellement au déficit sur les bois : 2 millions 305.219 fr., causé par une exploitation qui était encore défectueuse et par un marché tel que les bois n'avaient jamais connu de cours aussi bas. D'autre part, les comptoirs, mal ravitaillés en raison des difficultés de trésorerie, ont laissé une perte de 491.381 fr. Enfin, les amortissements se sont élevés à 1 million 663.104 francs.

MM. Angoulvant et Weber, administrateurs sortants, ont été réélus. M. Émile Dudet a été nommé administrateur en remplacement de M. Main, démissionnaire.

Enfin, l'assemblée a pris acte de la démission d'administrateurs de MM. Fleuret. Gittens. Georges Zafiropulo et Misracki.

Une assemblée extraordinaire, qui était convoquée pour le même jour à l'effet de se prononcer sur la continuation des affaires sociales en dépit des pertes subies, n'a pu délibérer faute de quorum.

LÉGION D'HONNEUR
PROMOTION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE VINCENNES
ATTRIBUTAIRES DE L'AOF
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

CHEVALIERS

Doumic (Jacques). — Administrateur de sociétés [secrétaire général de la Banque commerciale africaine (1^{er} décembre 1925), ingénieur-conseil et administrateur de la CEFA, etc.], 27 ans de services et de pratique professionnelle. 5 campagnes. 1 citation. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 (Section de l'Afrique occidentale française).

Portefeuille colonial de l'A. E. F.
Exploitations Forestières Africaines
(*L'Éveil de l'A.-E. F.*, 22 octobre 1932)

Par suite des pertes enregistrées par la société, une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 22 septembre afin de décider s'il y a lieu de poursuivre les opérations.

Rappelons que le capital ancien de 26 millions a été annulé en juin 1931, à la suite d'une perte de 26.145.600 francs et que les actions « A » ont été remplacées par des actions de jouissance.

EXPLOITATIONS FORESTIERES AFRICAINES
(*Le Temps*, 25 octobre 1932)

L'assemblée extraordinaire du 22 octobre a décidé la continuation des affaires sociales, malgré les pertes enregistrées.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1197 :
Exploitations forestières africaines :
Gabriel Angoulvant [† 15 oct. 1932], président ; J.-R. Doumic, adm. dél. ; E. Dudet, E. Hauser, Gaston Lévy, E. Michenot, Jean Weber, Demetrius Zafiropulo, adm.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*Le Journal des débats*, 28 mars 1933)

Les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1932, faisant apparaître un bénéfice net de 133.085 fr., ont été approuvés par l'assemblée du 24 mars, Le conseil ayant affecté une somme de 1.910.512 fr. aux amortissements, l'exercice se solde par une perte de 1.777427 fr. Avec la perte antérieure de 8.063.039 fr., le solde débiteur ressort à 9 millions 842.467 francs.

1933 (1^{er} mai) : filialisation de la branche commerciale sous la raison sociale
EXPLOITATIONS COMMERCIALES AFRICAINES

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 février 1934)

Les actionnaires, réunis le 5 février en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. du Vivier de Streel, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 juillet 1933.

Après affectation d'une somme de de 5.284.052 fr. aux amortissements sur immobilisations, l'exercice 1932-1933 fait apparaître un solde débiteur de 5.079.290 fr. 78, ce qui porte la perte totale à 14.921.704 fr. 42.

Dans son rapport, le conseil signale deux faits importants qui lui paraissent devoir influencer favorablement, sur les destinées de la Société et consolider les améliorations déjà réalisées durant l'exercice précédent.

Il s'agit tout d'abord de l'entente réalisée le 23 mars 1933 au sujet de la dette de 17 millions qui figurait au précédent bilan dans le passif exigible. En vertu de cet arrangement, qu'on espère voir ratifier par ceux des banquiers à l'égard desquels il n'est pas encore définitif, la dette sociale — qui doit être ramenée à 15 millions par des opérations aujourd'hui partiellement effectuées — cesserait d'être immédiatement exigible. Les conditions de son remboursement sont fixées sur la base d'un versement annuel de 750.000 francs à partir de 1935, versement qui doit être accru de la moitié des bénéfices réalisés au delà de ce chiffre ; de plus, cette dette cesse de porter intérêts.

En second lieu, la société, en vue de permettre à son activité forestière de se manifester librement, s'est déchargée des soucis de sa branche commerciale. Elle a créé, à cet effet, le 1^{er} mai 1933, une filiale, la Compagnie d'exploitations commerciales africaines, dont elle possède 488.000 francs d'actions, et à laquelle elle a rétrocédé ses stocks de marchandises et sa clientèle en lui louant les locaux destinés à lui servir de magasins de vente. Ainsi allégée de ses préoccupations d'ordre commercial, la société, va pouvoir se consacrer entièrement à son exploitation forestière, étendre celle-ci et perfectionner ses méthodes, de manière à augmenter sa production.

Depuis la clôture de l'exercice, la société a repris la concession d'un exploitant qui lui devait une somme de 1.346.126 fr. et la concession d'un autre exploitant qui avait dû demander sa liquidation judiciaire. Quand l'administration locale aura accepté le transfert des permis d'importation afférents à ces deux affaires, la société aura la faculté d'exploiter environ 20.000 tonnes de bois ; sans doute, ce tonnage ne pourra-t-il être atteint, dès l'exercice en cours, mais le conseil espère que, durant le prochain exercice, la société pourra, utiliser l'intégralité de ses droits.

M. Du Vivier de Streel, soulignant l'amélioration enregistrée dans l'affaire sociale, a tenu à indiquer que, malgré les conditions favorables des opérations forestières — qui ont fourni pour l'exercice écoulé un bénéfice brut de 1 million 164.636 francs — et les

espoirs qu'on en peut tirer pour l'avenir, il ne peut être question d'envisager avant longtemps la distribution d'un dividende, en raison de l'importance de la dette qui pèse encore sur la Société.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*Le Journal des débats*, 29 novembre 1934)

Après attribution aux amortissements de 2.080.059 fr., le solde créditeur net de l'exercice clos le 31 juillet dernier s'élève à 208.026 fr.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*Le Journal des débats*, 24 novembre 1935)

Les comptes de l'exercice clos le 31 juillet, qui seront soumis à l'assemblée du 12 décembre, accusent un bénéfice de 2.005.961 fr., sur lesquels 1.754.483 francs seront consacrés aux amortissements.

Le reliquat bénéficiaire permettra de ramener le déficit reporté des exercices antérieurs de 14.713.738 fr. à 14.462.260 fr.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 1935 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1935. Le bénéfice net s'établit à 261.478 francs, permettant de ramener le déficit des exercices antérieurs de 14.713.738 francs à 14.462.260 francs.

Elle a réélu M. Doumic et Michenot, administrateurs sortants, et ratifié la nomination de M. Georges Achard.

Le rapport du conseil indique qu'il a été procédé à des estimations très modérées pour les postes de l'actif réalisable, notamment pour le stock de bois et les débiteurs : il faut, en effet, tenir compte de la situation qui résulte de la carence monétaire de l'Allemagne, principal client de la société.

La production a atteint son chiffre maximum : 20.809 tonnes. Les prix de réalisation ont été rémunérateurs. La prospection va être poussée plus activement pour utiliser le personnel que va rendre disponible le ralentissement des opérations d'exploitation.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

FLEUROT, Paul
Sénateur de la Seine (élu en octobre 1935)
Adresse : 7, avenue des Gobelins, à Paris.

Administrateur : Compagnie d'exploitations forestières africaines (constitution juin 1920, démissionnaire à l'assemblée du 23 septembre 1932, mais est resté intéressé dans cette affaire puisqu'il figurait comme assesseur à l'assemblée du 5 février 1934).

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1936)

Les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1936 qui seront présentés à l'assemblée du 14 décembre, font apparaître un bénéfice net de 228.169 fr. après prélèvement de 1.549.260 fr. en faveur des comptes de prévoyance et amortissements.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*Le Journal des finances*, 4 décembre 1936)

D'après les chiffres qui viennent d'être publiés, les comptes de l'exercice clos de la Compagnie d'exploitations forestières africaines se soldent, après affectation de 1.549.260 francs aux comptes de prévoyance et amortissement, par un bénéfice net de 228.169 fr. (contre 251.477 fr. pour 1934-35), « ramenant » le solde débiteur du compte de profits et pertes à 14.234.000 francs.

Cependant, cette somme reste considérablement supérieure au capital social actuel. On pourrait donc s'étonner de cette situation. Un bref retour sur le passé qui s'estompé peu à peu, surtout depuis que les titres ont été rayés de la cote, l'expliquera.

Vers 1930, les Exploitations forestières africaines, ayant entièrement perdu leur capital, alors de 26 millions, l'annulaient par remplacement des actions de capital par des actions de jouissance. Simultanément, un nouveau capital, mais de 9 millions seulement, en actions privilégiées, venait s'inscrire au passif.

[Arrangement avec la [Banque commerciale africaine](#)]

Mais, à la fin de 1932, le compte de profits et pertes faisait derechef apparaître un solde débiteur presque égal au capital réduit, solde que l'amortissement des créances irrécouvrables allait rapidement porter non loin de 15 millions.

Néanmoins, en octobre 1932, les actionnaires décidaient la continuation des opérations sociales, mesure dont l'opportunité devait bientôt être confirmée par la conclusion d'un arrangement avec la Banque commerciale africaine qui, principal créancier, acceptait de transformer sa créance en dette à long terme, remboursable à raison de 750.000 fr., plus une participation de moitié dans les bénéfices nets réalisés au-dessus de ce chiffre.

Sans doute, le conseil des Exploitations forestières donnera-t-il à l'assemblée, convoquée pour le 14 courant, des renseignements sur la situation industrielle de la société et sur ses projets financiers.

Il n'y aurait rien d'étonnant — ce n'est qu'une hypothèse — à ce qu'une combinaison soit cherchée pour procéder sans plus attendre à un nettoyage du bilan, dont une des conséquences serait sans doute de faciliter la mobilisation des actions privilégiées.

(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1936)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires s'est tenue le 14 décembre, sous la présidence de M. du Vivier de Streel, président.

Le bilan, qui a été approuvé, fait apparaître un bénéfice avant amortissements et provisions de 1.777.430 fr. 28 sur lequel 1.105.718 fr. 87 ont été affectés aux amortissements.

L'assemblée a décidé d'affecter au compte de Profits et pertes une somme de 2.413.986 fr. 66 reprise sur les comptes de provision, ainsi que les résultats bénéficiaires de l'exercice s'élevant à 671.711 fr. 41, abaissant ainsi le solde déficitaire reporté du compte de Profits et pertes à 11.376.561 fr. 77.

L'actif immobilisé s'élève à 3.121.379 francs 85. L'actif disponible s'élève à 8.909.508 fr. 06 en regard d'un passif à court terme de 1.667.821 fr. 78. Le passif à long terme est passé de 12.980 362 fr., à 12.181.396 fr. 10.

Le rapport souligne l'évaluation très prudente des éléments d'actif.

Le mandat d'administrateurs de MM. É[mile] Dudet [Comptoir import bois afric., Forest. de l'Indénié, Pastorale afric. (groupe Kong)] et E. Hauser [dir. Bq commerciale africaine] a été renouvelé.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES

Le bénéfice médiocre du dernier exercice laisse subsister au dernier bilan des pertes importantes.

(*Le Petit Bleu*, 18 février 1937)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 14 décembre écoulé, sous la présidence de M. du Vivier de Streel, président du conseil d'administration. Ils ont pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1936, qui, après amortissements et provisions d'ensemble 1.549.260 fr., accusent un bénéfice de 228.169 fr., qui a permis de ramener les pertes antérieures de 14.462.259 fr. à 1 4.234.090 francs.

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes, le président a déclaré qu'il avait été saisi de la proposition d'un groupe important d'actionnaires demandant l'imputation, au compte de Profits et Pertes, de la fraction des Provisions pouvant être extraites des comptes de prévoyance sans affaiblir la situation de la société.

Cette opération a permis, moyennant reprise de 2.413.986 fr. sur les Provisions, de ramener la perte à reporter à 11.376.561 fr., les dotations prévues aux postes correspondants pour 1935-1936 ayant pu disparaître du compte de Profits et Pertes, de sorte que le bénéfice dudit exercice s'est trouvé porté de 228.169 fr. à 671.711 fr.

MM. Émile Dudet et E. Hausser, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil fournit les principales indications suivantes :

L'an dernier, le conseil avait souligné à l'assemblée les préoccupations que lui causait la situation du marché allemand, qui absorbe une grande partie de la production de la société. Elles subsistent encore aujourd'hui. Toutefois, la société a pu s'accommoder du régime qu'elle devait subir :

« Les sommes qui nous étaient dues l'an dernier, précise le rapport, nous ont été payées, mais avec un retard de plusieurs mois, qui n'a pas été sans gêner la trésorerie :

le nouveau *clearing* s'est substitué au précédent et a fonctionné à une allure ralentie, sans empêcher la continuation de nos livraisons en Allemagne : nos voisins n'ont pas renoncé à utiliser l'okoumé du Gabon, tout en faisant largement appel aux okoumés espagnols, dont la production annuelle atteint, aujourd'hui, près de 100.000 tonnes ; enfin, les perspectives d'un accord commercial réglant nos échanges pour un délai prolongé. ne paraissent pas se rapprocher. »

Pour atténuer les risques d'un tel régime d'instabilité et d'insécurité, l'administration locale a réduit de 30 % le tonnage exportable du Gabon. Cette disposition a eu d'heureux effets sur les cours de l'okoumé ; « mais elle a entraîné une forte diminution du volume des affaires et un déséquilibre dans les budgets des entreprises qui avaient réglé leurs dépenses d'après l'activité que leur organisation leur permettait de réaliser : outillée pour produire annuellement 21.000 tonnes, la compagnie a dû réduire ses exportations à 13.000 tonnes ». D'où une aggravation du prix de revient, et une diminution des bénéfices, dans la proportion de la réduction des exportations.

Cette situation n'a d'ailleurs pas eu tous ses effets sur les résultats de l'exercice écoulé parce qu'il a profité du produit de la réalisation des bois abattus durant l'exercice 1934-35, mais vendus et livrés au début de l'exercice 1935-36: « C'est l'exercice en cours qui éprouvera davantage le contrecoup des restrictions, a moins que celles-ci soient partiellement supprimées avant sa clôture et que le marché conserve, néanmoins, une allure favorable ».

Le conseil déclare son embarras à donner la physionomie de l'exercice en cours : les éléments favorables sont fortement contrebalancés par des « éléments inquiétants » : hausse des frets à la suite de la dévaluation ; application des lois sociales dans les colonies ; menace d'aggravation, par l'administration locale, des taxes territoriales, imposées aux exploitations forestières.

« Il y a là, ajoute le conseil, un ensemble de dangers nouveaux en présence desquels nous ne saurions faire de pronostics pleinement rassurants pour l'avenir d'une entreprise qui, par ailleurs, contient des éléments de prospérité très encourageants. »

Enfin, le président a indiqué qu'à la date de la réunion de l'assemblée, la clientèle allemande ne restait plus devoir que 120.000 fr. à la société.

L'optimiste du conseil, très mitigé comme on vient de le constater, ainsi que les incertitudes et les aléas que comporte l'avenir immédiat, doivent rendre très réservé à l'égard des titres des Exploitations forestières africaines. Nous avons déconseillé l'action quand, introduite en mai 1926, à 175 francs, elle fut poussée, la même année, jusqu'à 300 fr. ; nous avons confirmé l'opportunité de l'abstention, au début de mai 1929, à l'occasion de l'augmentation du capital, alors que le titre pouvait encore trouver preneur à 175 fr. En juin 1931, nous constatons qu'il avait valu, en dernier lieu, moins d'une vingtaine de francs. Il ne faut pas oublier que la société, après avoir porté, en 1929, son capital de 16 à 26 millions, l'annula en 1931, les 26.000 actions de 100 francs existantes étant échangées contre 130.000 actions de jouissance. Il était simultanément émis pour 9 millions d'actions nouvelles. Le conseil se faisant, en outre, autoriser à reporter ultérieurement le capital jusqu'à 22 millions, menace qu'il ne lui sera, d'ailleurs, pas facile de mettre à exécution !

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1937 se soldant par un bénéfice de 3.877.531 fr. qui laisse, après 1.364.977 francs d'amortissements et provisions, un solde créditeur net de 2.512.553 fr. Celui-ci a été affecté à l'amortissement à due concurrence de la perte reportée des exercices antérieurs, dont le montant se trouve ainsi ramené de 11.376.561 fr. à 8.864.008 francs.

MM. du Vivier de Strel et Jean Weber ont été réélus administrateurs.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 février 1939)

L'exercice clos le 31 juillet 1938 se traduit par un bénéfice de 1.004 829 francs, après 1.067.108 francs d'amortissements et provisions. Ce résultat comprend la reprise dans les bénéfices d'une provision pour débiteurs divers de 793.763 fr. L'exercice précédent avait laissé un bénéfice net de 2.512.553 francs.

La cause de cette chute des profits réside dans l'aggravation des prix de revient et de la réduction massive au cours des derniers mois de l'exercice des contingents limitant le tonnage que chaque exploitant forestier au Gabon a le droit d'exporter et la prohibition de l'exportation de l'okoumé vers l'Allemagne.

Cette réduction et cette prohibition ont été dictées par l'engorgement actuel du marché de l'okoumé en Allemagne où ces bois ont été débarqués à une cadence dépassant de beaucoup celle à laquelle les paiements pouvaient être effectués.

Compagnie d'exploitations forestières africaines
(*Les Annales coloniales*, 14 mars 1939)

L'assemblée ordinaire du 27 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 1938, qui font apparaître un bénéfice net de 1.004.000 francs après 1.067.000 fr. de provisions et amortissements.

Le rapport du conseil souligne les difficultés avec lesquelles la société est aux prises en raison des mesures fiscales qui la grèvent et des restrictions administratives qui ont réduit son contingent à 23 % de ce qu'il était auparavant.

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA MARINE ET AUX COLONIES
COLONIES
Comité d'organisation et groupement professionnel des productions industrielles
coloniales
(*Le Journal officiel de l'État français*, 12 janvier 1943)

AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS MÉTROPOLITAINES
Afrique occidentale et équatoriale française, pays africains sous mandat français

Section exportateurs
Branche bois. — Président : M. [Jacques] Doumic.

CIE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES AFRICAINES
(L'Information financière, économique et politique, 31 octobre 1950)

À l'assemblée extraordinaire convoquée le 17 novembre, le conseil proposera d'annuler les résolutions prises par l'assemblée du 28 décembre 1949 concernant l'augmentation envisagée du capital par incorporation de réserves.

Une nouvelle proposition sera faite en vue de procéder à une opération de même nature. Le projet comporte l'élévation du capital de 27 millions, son chiffre actuel, à 67.500 000 francs. La valeur nominale des actions, préalablement regroupées en titres de 1.000 fr., selon les pouvoirs déjà détenus (une action pour 10 actions de 100 francs), serait ainsi portée de 1.000 à 2.500 fr.

L'ordre du jour comporte, en outre, l'utilisation du solde des bénéfices de 1949. Rappelons que les comptes de ce dernier exercice social n'ont pas encore été présentés à une assemblée. Le bénéfice de 1948, soit 15.181.978 francs, avait été affecté à la réserve extraordinaire.

1950 (décembre) : CAPITAL PORTÉ DE 27 à 67,5 MF



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE
D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AFRICAINES
Société anonyme
au capital de 27.000.000 fr.
divisé en 27.000 actions de 1.000 fr. chacune.

CAPITAL PORTÉ À 67.500.00 fr.
par élévation de 1.000 fr. à 2.500 fr.
de la valeur nominale des actions
(27.000 actions de 2.500 fr.)
Assemblée extraordinaire du 8 décembre 1950

Statuts déposés chez M^e Jarriand, notaire à Paris
Siège social : 1, rue de Courty, Paris
Registre du commerce Seine n° 104 702
ACTION DE 1.000 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Bouruet-Aubertot
Un administrateur (à droite) : par procuration ?
Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1949.
Imprimerie Lafayette, 5, cité Trévisé, Paris

AEC 1951-462 — Compagnie d'exploitations forestières africaines (C.E.F.A.),
1, rue de Courty, PARIS (7^e).

Capital. — Société anon., fondée le 14 mai 1920, 67.500.000 fr. en 27.000 act de 2.500 fr. libérées.

Objet. — Exploitation des bois coloniaux au Gabon. Usine de déroulage [fermée selon *Cahiers d'outre-mer*, 2^e trim. 1955, p. 159].

Exp. — Okoumé et toutes essences de bois du Gabon.

Agences. — Gabon : Port-Gentil

Conseil. — MM. J[ean] Bouruet-Aubertot, présid. ; É[mile] Michenot, v.-présid. ; P. Dessombs, admin.-dir. gén. ; L. Balloux, R[obert] Delmas, E[rvin] Hauser [Bq comm. afr.], C[amille] Lejeune ⁵, J[acques] Pila, A[nt]. de Seroux [Hersent], A. Widhoff ⁶, D. Zafiropulo.

Participation dans :

la Compagnie générale des plantations et palmeraies de l'Ogooué
Compagnie africaine de placages (CAP) [filiale de 1956/1853], PORT-GENTIL.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1777 :

Jean Bouruet-Aubertot, présid. ; E. Michenot, v.-présid. ; A. de Séroux, Camille Charles André Lejeune, E. Hauser, J. Blancou, Jacques Pila, L. Balloux, M. Lesourd, R. Delmas, adm.

P. Dessombs, dir. gén.

André Périssé, René Thévenot, comm. cptes.

Compagnie d'exploitations forestières africaines

⁵ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Directeur de la Compagnie nosybéenne d'industries agricoles. Voir [encadré](#).

⁶ André Widhoff : polytechnicien, directeur général de la Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme, son représentant à la Compagnie générale de construction (matériel ferroviaire à Marly-lès-Valenciennes), administrateur des Plantations et palmeraies de l'Ogooué. En outre, administrateur de la Compagnie asiatique et africaine avec son beau-père, [Pierre Guesde](#).

[Desfossés 1956/1769]

Bouruet-Aubertot (Jean)[fils d'Hector et de Madeleine Homberg, la sœur aînée d'Octave][Un. forest. Ogooué (AEC 1951)][SOFFO], 1725 (Malgache de cultures), 1769 (pdt Exploit. forest. afric.), 1778 (pdt-délégué Forest. Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1788 (Plantes à parfums de Madagascar).

Michenot (Émile)[Zafiropulo], 638 (Djebel Hallouf), 1437(v.-pdt Phos. Djebel M'dilla), 1769 (v.-pdt Exploit. forest. afric.).

Dessombs (P.), 1769 (dg Exploit. forest. afric.), 1783 (adg Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Balloux (Marcel-Lucien)[1896-1971][ing. Arts et métiers Cluny. Anc. de la Cie des bois du Mayumbé (COBOMA), fdt et dir. Multiplex+Cie afric. placage], 1769 (Exploit. forest. afric.), 1853 (dg Multiplex).

Blancou (J.)(Zafiropulo), 1769 (Exploit. forest. afric.), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Chassedieu (René)[/ x][UEIF], 1057 (Jaz), 1769 (Exploit. forest. afric.), 1783 (v.-pdt Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Delmas (Robert), 1769 (Exploit. forest. afric.).

Hauser (Ervin)[dir. BCA], 1761 (Cie d'expl. comm. afric.), 1769 (Exploit. forest. afric.), 1853 (Multiplex).

Joubert (Jacques-Robert), 291 (pdg SIFA-Immob. et fin. afric.), 1769 (Exploit. forest. afr.), 1778 (Forest. Indénié), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1853 (Multiplex).

Lejeune (Camille)[1881-1960][Adm. des services civils de l'Indochine (1906-1919), puis dirigeant de sociétés coloniales], 1769 (Exploit. forest. afric.), 1771 (Golfe de Guinée), 1808 (Caout. de Kompong-Thom).

Seroux (baron Antoine de)[Ing. Ép. Zoé Barbet, fille de Louis-Alex. Barbet (1850-1931), anc. repr. Hersent au Port de Rosario, au Port de Fedhala, à la Soc. foncière de l'Indochine (tramways de Hanoi)... [Hersent], 415 (Transp. commun rég. Hanoi), 479 (adg Port de Fedhala), 1316 (adg Énergie élect. Bizerte), 1769 (Expl. forest. afric.).

Gérances immobilières, mobilières et agricoles (Société de)(Zafiropulo), 1769 (Expl. forest. afric.), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Dessombs (P.), 1769 (dg Exploit. forest. afric.), 1783 (adg Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Petiton (G.), 1769 (secr. gén. Expl. forest. afric.).

Thévenot (R.), 207 (comm. cptes Bq comm. afr.), 1650 (comm. cptes suppléant Ét. R. Gonfreville), 1747 (comm. cptes Le Commerce afric.), 1761 (comm. cptes Expl. comm. afric.), 1769 (Exploit. forest. afr.), 1782 (Pastorale afr.), 1918 (adm. Ét. Dubonnet).

Périsse (A.), 1769 (comm. cptes Expl. forest. afr.).

Capital social : 135 millions, divisé en 54.000 act. de 2.500 fr. À l'origine, 5 millions porté par étapes successives à 27 millions. Porté en déc. 1950 à 67.500.000 fr. par élévation du nominal de 1.000 à 2.500 fr. et en 1951 à 101.250.000 fr. par émission de 13.500 act. nouvelles de 2.500 fr. (1 pour 2). Porté fin 1954 à 135 millions par émission au pair de 13.500 act. de 2.500 fr. (1 p. 1).

Service financier : Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte, Paris.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1948	2.521	2.360
1949	2.028	1.931
1950	7.595	7.074
1951	17.970	12.788
1952	6.546	4.306
1953	8.474	7.973
1954	15.383	8.970

Documentation africaine, 1963 :

UEIF (Union européenne industrielle et financière)(BUP+Schneider) > 20,3 % Sté de gérance de la Compagnie française du Gabon > Compagnie d'exploitations forestières africaines.

Pdt : Bouruet-Aubertot. Vice.pdt : Dessombs. Adm. : Auzanneau, Chassedieu, Robert Delmas, Jean Douzamy.
